1. **Présentation de la Sûreté ferroviaire**

**A. QUI SOMMES-NOUS ?**

Les agents du service interne de sécurité de la SNCF sont formés, assermentés, agréés et armés. Ils participent à la tranquillité des personnes et des biens, sécurisent les trains et les gares, et assurent la protection des lignes. Ils réalisent leurs missions en tenue ou en civil.

Pour répondre au besoin de ses clients, la Sûreté Ferroviaire déploie sur l’ensemble du territoire ses 3000 agents opérationnels.

Dans le cadre de leur mission, ils disposent de pouvoirs spécifiques :

Pouvoirs de droit commun :

* + **Interpellation** : appréhender le ou les auteur(s) d’un crime ou délit flagrant puni d’une peine d’emprisonnement.

Pouvoir de Police Administrative :

* + **Inspection visuelle de bagages** avec consentement du propriétaire ;
	+ **Fouille de bagages** avec consentement du propriétaire ;
	+ **Palpation de sécurité** avec consentement de la personne et dans des conditions fixées par arrêté préfectoral.

Pouvoir de Police Judicaire :

* + **Injonction** verbale ou contraignante de descendre du train et/ou de sortir des emprises SNCF et/ou interdiction d’accès au train ;
	+ **Constat par procès-verbal** des infractions à la police du transport ferroviaire
	+ **Relevé ou recueil d’identité** des contrevenants ;
	+ **Vente à la sauvette :** saisie de marchandises mises en vente sans autorisation dans les emprises ferroviaires ainsi que les étals.

**B. FOCUS SUR LA DIRECTION DE LA SURETE FERROVIAIRE**

**Pour réaliser les prestations qu’il propose, le Service Interne de Sécurité s’appuie sur une organisation structurelle.**

**Notre savoir-faire ?**

**Une offre unique et la connaissance du système ferroviaire.**

Nos engagements :

* Le sur-mesure et la confidentialité
* Des standards de service globaux avec une approche locale
* L’innovation au service de vos problématiques spécifiques

**La Direction de la Sûreté** est chargée d’assurer, de manière globale,
le pilotage et la coordination nationale du Service Interne de Sécurité́ et de ses autres moyens et ressources. Elle assure le déploiement territorial opérationnel pour accomplir les prestations contractualisées, en cohérence avec les besoins clients et les actions menées par les pouvoirs publics.

Elle s’assure de la qualité́ du service rendu et anime les relations avec
les partenaires externes nationaux (pouvoirs publics, forces de l’ordre,
services de secours, services de l’État).
Elle anime les relations avec les partenaires externes nationaux (pouvoirs publics, forces de l’ordre, services de secours, services de l’État). Elle organise le système d’alerte et de déclenchement de gestion de crise Sûreté.

**Une organisation unique :** seuls 2 organismes de transport, la RATP et la SNCF ont un Service Interne de Sécurité́. C’est une prérogative unique accordée par la loi. Cette prérogative unique nous oblige. Nous nous efforçons chaque jour de répondre au mieux aux besoins de nos clients par l’engagement de nos équipes et un service sur-mesure et innovant en lien avec les problématiques sociétales actuelles.

**C. UNE OFFRE DE SERVICE COMPLETE**

**Pour assurer un transport sûr, performant et serein, la Sûreté Ferroviaire s’appuie sur des atouts et des compétences complémentaires.**

1. **Le maillage territorial :** Parfaitement calquées sur l’organisation territoriale de l’État, les Directions de Zone Sûreté garantissent un solide maillage, au plus près des enjeux et des problématiques Sûreté locales.
2. **Des équipes spécialisées :** La Sûreté Ferroviaire dispose d’unités spécialisées susceptibles d’apporter leur concours aux différents services d’investigation (Police, Gendarmerie, Douanes, ...). Elles se consacrent à la lutte contre les tags, les vols de métaux, les intrusions au sein des emprises ferroviaires et à la sûreté économique et financière.
3. **Des forces projetables sur l’ensemble du territoire :**
* L’Unité Nationale d’Intervention Rapide (*UNIR*) : regroupe des agents opérationnels qui interviennent en appui des équipes locales.
* L’Équipe d’Assistance Rapide (*EAR*) : constituée d’agents SUGE et d’agents d’Escale, qui gère les situations exceptionnelles et offre une prise en charge des voyageurs en situation perturbée.
* Une plateforme cynophile : une unité de cyno-défense qui assurent une présence dissuasive et des équipages spécialisés dans la détection et la recherche d’explosifs.
* Les Unités Civiles (*UC*) : œuvrent pour prévenir des risques terroristes, contre les vols à la tire et les atteintes sexistes et sexuelles.
* Le Groupement de Protection de l’Infrastructure (*GPI*) : doté d’équipements spécifiques (drone, nano-drone…) est chargé de la protection du patrimoine SNCF.

**La Sûreté Économique et Financière (*SEF*) :** chargée d’investiguer et de lutter contre les comportements déviants qui portent préjudice aux intérêts financiers et à l’image de SNCF.

**Les drones :** Au sein des équipes de la Sûreté Ferroviaire, des agents sont spécialement formés au pilotage de drones. Cet outil permet, entre autres, de surveiller le réseau, les infrastructures, de lutter contre la commission de certaines infractions (vols, tags, …)

1. **Des centres de gestion de crise :** Véritable épicentre de la coordination opérationnelle, le Centre National de Sûreté Ferroviaire (CNSF), composé de 6 entités complémentaires, dispose 24h/24 et 7j/7 d’une vision à 360° de l’environnement ferroviaire
* **Le Poste de Commandement National Sûreté (PCNS)** assure le déclenchement des interventions et garantit la circulation instantanée des informations entre les équipes de la Sûreté Ferroviaire et les forces de l’ordre.
* **La Patrouille Vidéo (PV)** observe en temps réel les images issues des caméras de vidéo protections implantées dans les gares et détecte les faits sûreté.
* **Le Centre Vidéo Sûreté d’Île-de-France (CVSI)** centralise et transmet les images des gares et /ou des trains pour répondre aux demandes de réquisitions judiciaires des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) leur permettant de mener leurs enquêtes.
* **Une Université de la Sûreté :** Garante du savoir-faire sûreté en milieu ferroviaire, elle dispense la formation initiale et continue des agents, pour proposer un service de qualité dans le respect rigoureux du cadre légal. Elle enseigne également des formations sur mesure pour les acteurs sûreté de l’entreprise et pour l’externe (Police municipale).
* **DNSF :** Point d'entrée en cas de situation de sûreté dégradées ou potentiellement à risque, de nature à impacter l’exploitation ferroviaire, le Dirigeant National Sûreté Ferroviaire (DNSF) assure l’astreinte nationale et coordonne les moyens opérationnels de la Sûreté, en gestion de crise.

**Des dispositifs rassurants et performants**

1. **Les drones**

Au sein des équipes de la Sûreté Ferroviaire, des agents sont spécialement formés au pilotage de drones.

Cet outil permet, entre autres, de surveiller le réseau, les infrastructures, de lutter contre la commission de certaines infractions (vols, tags, etc.).

1. **La cyno-défense**

Particulièrement dissuasifs face aux phénomènes de bande, les binômes cyno-défense s’avèrent d’une grande utilité. La Sûreté Ferroviaire dispose de 20 conducteurs de chiens (CDC) formés à la défense. Les équipages cyno-défense interviennent toujours en renfort des équipes opérationnelles lors des missions classiques de sécurisation ou lors d’évènements.

Les binômes cyno-défense permettent lors de situations conflictuelles d’apaiser les tensions et de faciliter la gestion des conflits.

L’efficacité de l’animal est redoutable, il est un véritable moyen de dissuasion face aux tentatives d’agression ou d’intimidation. Si l’effet escompté n’est pas atteint, le chien a alors pour rôle de s’interposer face aux individus pouvant porter atteinte à l’intégrité physique des agents.

1. **La caméra piéton**

**UN OUTIL À OBJECTIF DOUBLE**

La caméra piéton peut être déclenchée dès lors que les agents disposent d’éléments objectifs tels que l’agressivité, agents filmés à leur insu, violences verbales ou physiques, lieu à risque.
Le déclenchement de l’enregistrement s’effectuera à l’initiative de l’agent après information des personnes concernées. Le visionnage permet de collecter des preuves pour constater des infractions et poursuivre leurs auteurs.

Sécurité

Les caméras piéton jouent un rôle notoire dans l’apaisement
des situations conflictuelles rencontrées par les agents. Ainsi, il a été constaté une plus forte diminution des accidents du travail sur les sites dotés de caméras piéton.

Sûreté

La caméra piéton sert notamment de preuve pour constater des infractions et poursuivre leurs auteurs dans le cadre de procédures judiciaires ou administratives.

**Une protection en temps réel, 7/7, 24/24 au service de toute problématique opérationnelle**

Le service est nécessaire à la réalisation de toute prestation opérationnelle de sûreté.

Il est inclus dans le tarif horaire, validé par l’Autorité de Régulation des Transports chaque année.

**Une formation d’excellence au service de tous**

L’Université de la Sûreté est l’organisme de formation de référence pour les formations liées à la sûreté en milieu ferroviaire.

Elle s’appuie sur la compétence de ses formateurs dont l’enseignement repose sur des savoirs théoriques et des techniques d’intervention professionnelle. Les formations proposées sont en adéquation avec les problématiques opérationnelles rencontrées. Leur objectif est de poursuivre la délivrance d’une formation de qualité et de devenir le lieu de référence pour les formations relatives à la Sûreté Ferroviaire.

**LA FORMATION CONTINUE**

L’Université propose également des formations spécialisées qui permettent aux agents opérationnels d’évoluer en toute sécurité dans l’environnement ferroviaire. Les thématiques indérogeables sont le juridique métier, les techniques d’intervention professionnelles et le tir.

**Notre expertise pour votre sécurité**

La sécurité de nos agents est au cœur de nos préoccupations pour assurer votre performance. La Direction de la Sûreté s’engage à :

* Contrôler le respect des procédures par la réalisation d’audits (métier, armement, sécurité des sites, etc);
* Assurer le respect du code de déontologie des agents du Service Interne de Sécurité SNCF par la réalisation d’enquêtes et la formulation de préconisations,
et de veiller au respect des conditions de maintien au sein du service.

**Une connaissance sûreté à 360°**

**L’OBSERVATOIRE NATIONAL SÛRETÉ**

L’Observatoire a pour mission de faire parler, à partir des données extraites de notre outil de remonté des faits, les faits Sûreté recensés au sein des emprises ferroviaires, afin de suivre les évolutions de la délinquance. Ces recherches permettent de réaliser des analyses détaillées, en intégrant une dimension statistique pour une véritable valorisation des donnés.

**UNE ANALYSE APPROFONDIE DES DONNÉES**

L’Observatoire a pour objectif d’analyser l’environnement sûreté sur tout le territoire national, en s’assurant de la cohérence des données en sa possession. Une fois les éléments utiles identifiés puis l’étude réalisée, l’Observatoire va pouvoir dresser un bilan de malveillance et établir les différents profils de délinquance, sur un secteur et une période donnée.

Il sera par la suite en mesure de répondre aux demandes des différents acteurs sûreté, souhaitant réaliser d’éventuels diagnostics.

**Ce que nous pouvons faire pour vous**

Le Service Interne de Sécurité SNCF est doté d’une équipe d’experts dédiée à la conduite de projets et d’expérimentations à forte dimension technique et/ou technologique pour apporter une réponse plus performante ou s’adapter à de nouveaux besoins opérationnels. Cette équipe s’attache également au maintien en condition opérationnelle des solutions de sécurisation techniques.

**Plaque CéZAR**

**L’ANALYSE CÉZAR, AU CŒUR DE L’ENVIRONNEMENT SÛRETÉ**

La plaque CÉZAR joue un rôle bien défini au sein de la Sureté Ferroviaire : celui de collecter et mettre en relief toutes les informations liées à un fait sureté commis au sein des emprises ferroviaires. Les analystes, au cœur de la saisie, jouent un role prépondérant dans le traitement des données et leur analyse.

La plaque CÉZAR Ile-de-France est constituée d’opérateurs soutenus par des homologues en renfort sur le territoire national.

**Exercer le continuum de sécurité pour une meilleure efficacité opérationnelle**

Le Service Interne de Sécurité SNCF travaille au quotidien avec ses clients mais également avec des partenaires régaliens
et institutionnels, en opérationnel comme en fonctionnel.

**L’objectif**

Coordonner au mieux la stratégie et les opérations, partager les problématiques sûreté et les informations.

Dans cette optique de facilitation, la Sureté Ferroviaire dispose d’un bureau des conseillers (trois cadres externes en détachement de leur administration et un interne). Ils sont chargés d’assurer la liaison entre les institutions partenaires et la SNCF, dans une logique d’amélioration permanente des partenariats. Ils apportent aussi une expertise technique spécifique.

**Leurs missions**

Des liens privilégiés avec l’État (notamment : ministère des Transport, Ministères des Transports, de l’Intérieur et de la Justice, cabinet du ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Chargé des transports, Cadres détachés de la Police, de la Gendarmerie et de la Magistrature) permettent à la Direction de la Sureté d’assurer la cohérence globale du système de Sureté Ferroviaire.

**Nos partenaires**

• L’Unité de Coordination et Sécurisation dans les Transports en Commun (UCSTC);

• La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ;

• Le Service National de la Police Ferroviaire (SNPF); • La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) ;

• La Sous-Direction Régionale de la Police des Transports

(SDRPT);
• Le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité

Nationale (SGDSN) ; • LaRATP;

• Les organismes professionnels et institutions dédiées (par exemple l’Union des Transports Publics ou encore l’Union Internationale des Chemins de Fer).

**Coordination opérationnelle**

**1. RÉUNION MENSUELLE SÛRETÉ 2.0**

**Description :**

Vise à optimiser la co-production Sûreté public- privé via un partage d’outils communs pour une meilleure maîtrise du territoire. Le format des instances multi-acteurs est repensé pour une meilleure performance opérationnelle

**Valeur ajoutée :**

* Améliorer la collecte, le partage et l’analyse des données de l’information sûreté entre tous les acteurs de l’écosystème de la gare;
* Créer un standard d’animation adaptable et duplicable.

**2. DÉMARCHE D’AMÉLIORATION CONTINUE OPÉRATIONS INTER-SERVICES**

**Description :**

En collaboration avec le POP, création d’une note d’organisation opérationnelle permettant d’optimiser les opérations interservices (organisation, objectifs, briefing- debriefing, REX, etc).

**Valeur ajoutée :**

Amélioration des dispositifs d’opérations interservices pour optimiser la qualité de service et de production et une meilleure satisfaction client.

**3. EXERCICE INTER-FORCES**

**Description :**

Construction et mise en application de schémas d’intervention inter-forces pour une meilleure coproduction de sûreté (public/privé), notamment à l’approche des Grands Évènements Sportifs.

**Valeur ajoutée :**

• Assurer une meilleure performance et coordination des acteurs du continuum de sécurité;

• Tester les organisations et process dans des conditions proches de la réalité ;

• Améliorer les capacités de partenariat en créant un lien plus fort entre les acteurs du continuum de sécurité.

**Gestion de crise**

**REX BLACKOUT**

**Description :**

Cherche à capitaliser sur les expériences passées pour construire demain. Chaque crise, qu’elle soit de nature terroriste, sociale, technique ou sanitaire, doit être une opportunité de s’améliorer et mieux se préparer. À ce titre, des schémas d’intervention et des stratégies de continuité sont testées et formalisées.

**Valeur ajoutée:**

• Proposer des dispositifs de continuité d’activité qui permettent de limiter les impacts d’un Blackout (communication, contrôle d’accès, alimentation énergie, etc.) ;

• Accompagnement à la création de livrables standardisés ;

• Mise en place d’exercices et REX.

**Relation sociétale**

**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET ATTEINTES À CARACTÈRE SEXISTE ET SEXUEL**

La lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles est une mission prioritaire du Service Interne de Sécurité SNCF, prévu à l’article 2251-1 du code des transports. Les agents du Service Interne de Sécurité SNCF reçoivent un enseignement spécifique sur ce type d’atteintes en formation initiale ainsi qu’en formation continue. Ils sont particulièrement sensibilisés au repérage des situations à risque, à l’interpellation des auteurs et à l’accompagnement des victimes d’atteintes sexistes et sexuelles dans le cadre de leur mission au quotidien.

**La Direction de la Sûreté SNCF a pour mission de :**

• Comprendre le phénomène des atteintes sexistes et sexuelles dans les transports, analyser le phénomène, les chiffres par l’intermédiaire de l’Observatoire de la Sûreté, informer et restituer les éléments aux équipes opérationnelles du Service Interne de Sécurité, développer les compétences des personnels ;

• Animer la thématique, mettre en place des actions avec les transporteurs et les gestionnaires d’infrastructures à destination des clientes et des clients, mettre en place des coopérations avec les entités spécialisées des forces de sécurité intérieures, s’intégrer à l’écosystème de lutte contre le continuum des violences sexistes et sexuelles ;

• Piloter l’assemblage du bilan annuel SNCF des actions menées sur ce thème dans le cadre de l’article L 1631-5 du code des transports pour le compte de SNCF.

1. **Nos solutions**

**Des actions concrètes au service de problématiques variées**

Dans le cadre de sa mission de prévention, le Service Interne de Sécurité SNCF
est chargé de veiller à la sécurité des personnes et des biens, de protéger les agents
et le patrimoine, et de veiller au bon fonctionnement du système d’exploitation ferroviaire.

Afin de mener à bien cette mission, le Service Interne de Sécurité SNCF met en œuvre les actions suivantes :

**Assurer une présence rassurante et dissuasive**

La présence visible de la Sûreté Ferroviaire dans les espaces (véhicules et emprises) permet de dissuader les auteurs potentiels d’infractions et de tranquilliser les usagers, les clients et les personnels.

À l’occasion de ces opérations, les agents veillent à empêcher la commission d’infractions et à interrompre celles qui connaissent un début d’exécution. Ils accordent une attention particulière à la prévention des violences et des atteintes à caractère sexiste et sexuel, axe prioritaire de leur action.

À noter que, si les agents de Sûreté Ferroviaire peuvent effectuer des opérations ayant pour finalité exclusive le gardiennage de biens (marchandises, bâtiments, matériels, installations, etc.), ces opérations doivent rester exceptionnelles et durer le temps strictement nécessaire à la mise en place d’une solution alternative par les responsables d’établissement. Elles ne peuvent donc être réalisées que sur demande du DNSF, du PCNS, du DZS, du Directeur d’entité.

**Prévenir la commission d’actes malveillants**

Lorsqu’elle n’est pas effectuée de façon visible, la surveillance des atteintes aux personnes ou aux biens peut être réalisée de façon discrète :

• Sur le terrain, par des agents en uniforme (surveillance nocturne de chantier ou de zone fret, par exemple), ou en tenue civile (surveillance en gare contre les vols à la tire, par exemple) ;

• Ou par l’intermédiaire de systèmes électroniques de sécurité (télésurveillance, vidéoprotection, patrouille vidéo, drones).

**NOS SOLUTIONS**

1. PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES BÂTIMENTS

2. PROTECTION DES LIGNES ET INSTALLATIONS FERROVIAIRES MAINTENANCE

3. PROTECTION DES LIEUX DE STOCKAGE GARE

4. SURVEILLANCE DES GARES

5. PATROUILLE- VIDÉO

6. SURVEILLANCE DES ATELIERS ET CENTRES DE

7. PROTECTION DES EMPRISES DE COMMERCES ET DE SERVICES

8. PROTECTION DES SERVICES DE COMMERCES

9. SÛRETÉ ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

10. PROTECTION DES SITES GRÂCE À CADI/CANIF

11. SURVEILLANCE PAR HÉLICOPTÈRE DE LA

12. LE CENTRE NATIONAL DE TÉLÉSURVEILLANCE SÛRETÉ (CNTS)

13. SERVICE D’ALERTE NATIONAL

14. APPUI TACTIQUE VIDÉO TEMPORAIRE (ATVT)

15. CONVENTIONS GENDARMES RÉSERVISTES

16. DIAGNOSTICS ET EXPERTISES

17. SÉCURISATION DES TRAINS AU DÉPART, À L’ARRIVÉE ET LORS DES ARRÊTS EN GARE

18. ACCOMPAGNEMENT DES TRAINS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

19. SÉCURISATION DES RAMES À L’ARRÊT / EN STOCKAGE

20. APPUI À L’EMBARQUEMENT VOYAGEURS

21. CONTRIBUTION À UNE OPÉRATION DE LUTTE ANTI-FRAUDE

22. LEVÉE DE DOUTE SUR LES OJBETS DÉLAISSÉS & CYNO-DETECTION

23. ÉQUIPAGE D’ASSISTANCE RAPIDE

24. PROTECTION DES TRAINS DE TRANSPORT MARCHANDISES CLASSIQUES ET SENSIBLES

25. PROTECTION DES TRAINS DE TRANSPORT DE MARCHANDISE DANGEUREUSE

26. DIAGNOSTICS ET EXPERTISES

27. FORMATION UD-SUR

1. **Notre offre tarifaire**

**Notre modèle économique**

Nous proposons deux types de prestations :

PRESTATIONS RÉGULÉES

Les prestations régulées décrites dans le Document de Référence Sûreté (DRS) reposent aujourd’hui sur une production horaire réalisée par le Service Interne de Sécurité SNCF, dont la tarification est validée par l’ART. Ces prestations à la demande sont facturées sur la base des heures réellement produites.

L’ART valide le tarif horaire. Ce montant est actualisé et revu dans le cadre de la validation du nouveau coût horaire par l’ART pour l’année 2023 dès qu’il sera connu et publié.

AUTRES PRESTATIONS

Les autres prestations proposées par la Direction de la Sûreté sont dites « hors DRS » et sont facturées forfaitairement sur la base d’unités d’œuvre ou de répartition négociée avec les clients. Ce sont des prestations commerciales et concurrentielles.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Libellé de la prestation  | Dans le DRS  | Hors DRS  | Plus de détail Page :  |
| Inclus dans le coût horaire   | Commentaire  | Sur devis  | Commentaire (indiquer les modalités de facturation)  |
| 3117  |    |    | X  |   Au 12ème  |  41  |
| Applications Métier et projets opérationnels  | X  |    |    |    |  13  |
| Approche Globale de la Sûreté : Vision Sure   | X  | Détail : Méthode d’analyse Sûreté, Intégration des données MC sécurité privée, Réunion mensuelle 2.0, Démarche d’amélioration continue, opération interservices, exercices inter-forces, Rex Blackout, Lutte contre les violences et atteintes à caractère sexiste et sexuel.  |    |    |  15  |
| ATVT  |    |    | X  |   Sur devis  |  42  |
| Baromètre Satisfaction Client Sûreté  |    |    | X  | Programme Vision Sure / Sur devis  |  45  |
| CADI/CANIF  |    |    | X  |   Au 12ème  |  37  |
| CNTS  |    |    | X  |   Au 12ème  |  38  |
| Conventions gendarmes réservistes  |    |    | X  |   Au 12ème  |  42  |
| Diagnostics et expertises  |    |    | X  |    |  43  |
| Dossier cartographique  |    |    | X  | Programme Vision Sure / Sur devis  |  45  |
| EAR (Paris, Lyon)  |    |    | X  |   Au 12ème  |  39  |
| Formation UdSur  |    |    | X  |   Au réel  |  40  |
| Heure Service Interne de Sécurité  | X  |    |    |  83.18 E  |  18  |
| Impact de l’urbanisme et de l’aménagement de la gare sur la gestion Sûreté  |    |    | X  | Programme Vision Sure / Sur devis  |  45  |
| Levée de doute sur les objets délaissés et Cyno-détection  |    |    | X  |   Au 12ème  |  36  |
| Mise en place de projecteurs GOBO  |    |    | X  | Programme Vision Sure / Sur devis  |  45  |
| Observatoire  | X  |    |    |   Sur devis  |  12  |
| Partenariats externes et cadres détachés  | X  |    |    |    |  14  |
| PCNS  | X  |    |    |    |  10  |
| Plaque de saisie de la donnée CéZaR  | X  |    |    |    |  13  |
| Production et Gestion de crise  | X  |    |    |    |  10  |
| SEF  | X  |    |    |    |  34  |
| SurTé2  |    |    | X  |   Sur devis  |  41  |
| Surveillance par hélicoptère de la gendarmerie  |    |    | X  |   Sur devis  |  37  |
| Traitement de l’errance en gare  |    |    | X  | Programme Vision Sure /  Sur devis  |  45  |